

LE PECA « PARCOURS D'EDUCATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE » PERMETTRA-T-IL D'ASSURER UN ACCES EGAL DE TOUS LES ELEVES A L'ART ET A LA CULTURE ?



© pixabay

France Baie

ANALYSE UFAPEC
SEPTEMBRE 2019 | 15.19



Le PECA « Parcours d'Education Culturelle et Artistique » permettra-t-il d'assurer un égal accès de tous les élèves à l'art et à la culture ? Analyse UFAPEC 2019 n°15.19

Résumé :

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'art et la culture occupent une place limitée dans le cursus scolaire. De grandes inégalités entre élèves se créent. Afin d'y remédier, les acteurs du Pacte pour un Enseignement d'excellence ont décidé de mettre en place un Parcours d'Education Culturelle et Artistique (PECA). Ce PECA permettra-t-il vraiment d'assurer un accès égal de tous les élèves à l'art et à la culture ? Quel est son intérêt et quelles pourraient être ses failles ?

Mots-clés :

PECA, Parcours d'Education Culturelle et Artistique, Pacte pour un Enseignement d'Excellence, Egalité, Inégalité, Accès, Art, Culture, Conseil de Participation, Plan de pilotage, Elèves.



Avec le soutien du Ministère
de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Introduction

Le Pacte pour un enseignement d'excellence dans son Avis n°3 nous rappelle que : *L'art et la culture occupent une place particulièrement limitée dans les cursus scolaires en Belgique, moins importante que dans la plupart des pays développés. En outre, pour l'essentiel, la confrontation de l'élève à l'art et à la culture durant son parcours scolaire dépend de l'intérêt manifesté par les PO¹ et/ou les équipes éducatives pour les disciplines artistiques ; de sorte que la réalité, la qualité et l'intensité de cette confrontation varient très fortement d'un élève à un autre. A l'exception d'une période obligatoire dans le premier cycle du secondaire, aucune mesure structurelle ne garantit l'intégration de l'art et de la culture dans le cursus de l'élève².* Comme la place de l'art et de la culture à l'école dépend en grande partie de la bonne volonté de certains acteurs scolaires, on peut comprendre aisément que de grandes inégalités puissent exister entre élèves quant à l'accès à l'art et à la culture.

Le Groupe Central³ qui est chargé d'assurer le suivi de l'élaboration et de l'exécution concrète du Pacte a voulu corriger ces inégalités. *Pour concrétiser cette ambition et assurer un égal accès de tous les élèves à l'art et à la culture, le GC fait sienne la proposition de développer pour chaque élève un « parcours d'éducation culturelle et artistique » (PECA) tout au long de son cursus scolaire. A ce propos, le GC s'accorde sur les orientations suivantes :*

1. Le PECA doit concerner tous les élèves. Tous les plans de pilotage des écoles devront dès lors obligatoirement comporter un volet dédié à cet objet.

2. Le PECA devra s'étendre du maternel à la fin du secondaire et constituer un trajet construit et articulé qui assure la continuité des apprentissages.⁴

Mais qu'est-ce que ce fameux PECA ? Quels sont les enjeux qui y sont liés ? Y a-t-il des expériences similaires à l'étranger ? Quand ce PECA sera-t-il applicable ? Permettra-t-il vraiment d'assurer un accès égal de tous les élèves à l'art et à la culture ? Quel est son intérêt et quelles pourraient être ses failles ?

¹ PO : Pouvoir organisateur

² http://www.pactedexcellence.be/wp-content/uploads/2017/05/PACTE-Avis3_versionfinale.pdf - lien vérifié le 26 mars 2019 – p. 101.

³ Le Groupe central, devenu depuis mars 2017 comité de concertation, est composé d'un représentant détaché de chaque fédération de PO, de chaque syndicat d'enseignants, de chaque organisation reconnue représentative des parents et associations de parents, de représentants de l'administration générale de l'Enseignement, d'un représentant du ministre de l'Enseignement Supérieur et d'un représentant de la ministre de l'Enseignement de Promotion sociale. Voir : <http://www.pactedexcellence.be/index.php/les-acteurs-du-pacte/> - lien vérifié le 16 mai 2019.

⁴ http://www.pactedexcellence.be/wp-content/uploads/2017/05/PACTE-Avis3_versionfinale.pdf - lien vérifié le 26 mars 2019 – p. 101.

Mais qu'est-ce que ce fameux PECA ?

« L'élève n'est pas un vase qu'on remplit, mais un feu qu'on allume » disait Montaigne. C'est ce feu que peut notamment offrir la culture à l'école⁵, affirmait Joëlle Milquet⁶, quelques jours avant de mettre officiellement en route le Pacte pour un Enseignement d'Excellence en janvier 2015.

Décloisonner beaucoup plus l'enseignement et la culture, créer une nouvelle alliance culture-école, organiser une meilleure intégration des arts dans les politiques éducatives, permettre à tous les élèves d'avoir accès à l'art et la culture et réduire les inégalités face à l'école tels étaient les souhaits des pionniers du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Pour mieux comprendre la genèse du PECA, il faut remonter à la coupole *Alliance Culture-Ecole*⁷ (2015) co-présidé par Martine Tassin, présidente de la Cellule Epicure⁸, et Michel Guérin, directeur et coordinateur de l'observatoire des politiques culturelles (OPC)⁹. Cette coupole faisait partie intégrante du Pacte pour un enseignement d'excellence. Elle regroupait une série d'acteurs à la fois de la sphère culturelle et de l'école et avait reçu pour mission de proposer une série de réformes afin d'assurer, via l'école, un meilleur bagage culturel à l'ensemble des jeunes francophones.

Pour la coupole Alliance Culture-Ecole, *chaque citoyen, chaque élève doit pouvoir avoir accès à la culture et acquérir une capacité d'expression artistique. Pour lever les obstacles (niveau d'étude, appartenance sociale, handicap, âge, conditions économiques, etc.) qui freinent l'accessibilité culturelle, le Gouvernement souhaite repenser de manière générale le lien entre la culture et l'école et, en particulier, évaluer l'actuel dispositif « culture/école », ...*¹⁰.

C'est ainsi qu'en janvier 2017, la coupole Alliance Culture Ecole au sein du processus *Bouger Les Lignes*¹¹, après un long processus de réflexion, propose d'instaurer un PECA dans toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles en formulant quatorze propositions pour assurer un réel accès de tous les élèves à l'art et à la culture :

1. *Le parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) doit concerner tous les élèves.*
2. *Le PECA devra s'étendre de la maternelle à la fin du secondaire.*

⁵ <http://tracernospolitiquesculturelles.be/wp-content/uploads/2015/01/Discours-Jo%C3%ABlle-Milquet-19.02.2015.pdf> – lien vérifié le 6 mai 2019

⁶ Joëlle Milquet, Vice-Présidente du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance en 2015.

⁷ <http://www.pactedexcellence.be/index.php/2017/04/19/alliance-culture-ecole/> - lien vérifié le 10 mai 2019.

⁸ Cellule d'Études Pédagogiques Internationales et Culturelles de Recherche et d'Échanges - <https://www.cellule-epicure.com/> - lien vérifié le 20 mai 2019.

⁹ Observatoire des Politiques Culturelles - <http://www.opc.cfwb.be/> - lien vérifié le 20 mai 2019.

¹⁰ Coupole « Alliance Culture-Ecole » - Bouger les lignes - Pacte pour un Enseignement d'Excellence – Janvier 2017 - http://www.laconcertation-asbl.org/IMG/pdf/2017-01_alliance_culture-e_cole_synthe_se_finale.pdf - lien vérifié le 6 mai 2019.

¹¹ <http://www.tracernospolitiquesculturelles.be/> - lien vérifié le 10 mai 2019.

3. *Le PECA est fondé sur trois champs : les connaissances, le développement de pratiques individuelles et collectives, la rencontre avec des artistes et des œuvres.*
4. *Le PECA est transversal et interdisciplinaire, il concerne donc tous les cours.*
5. *La dimension culturelle des différentes matières est prise en charge par l'instituteur(-trice) ; l'éducation « à » et « par » des disciplines artistiques requiert quant à elle des moments d'apprentissage et de pratique spécifiques.*
6. *Un nombre d'heures sera alloué aux rencontres, aux visites et à la pratique dans des modalités souples, selon les besoins des classes.*
7. *Le PECA doit s'inscrire dans l'organisation du temps scolaire, indépendamment d'un éventuel allongement de la journée scolaire.*
8. *Des référentiels de compétences devront être rédigés pour les savoirs et compétences à acquérir durant ce parcours, en prenant en compte sa dimension transversale.*
9. *Le parcours devra être construit par les directions et équipes éducatives, en partenariat avec le monde culturel et artistique, et intégré au plan de pilotage de l'école.*
10. *La mise en œuvre du PECA doit être prise en compte dans la réforme de la formation initiale et continuée des enseignant(e)s.*
11. *La mise en œuvre du PECA nécessite la désignation de « référents », tant du côté des établissements scolaires que chez les opérateurs culturels, pour assurer un rôle d'animation, d'information et de mise en réseau.*
12. *Le PECA s'élabore par des partenariats entre acteurs de l'enseignement et de la culture ; une collaboration privilégiée doit être envisagée avec les académies.*
13. *L'information relative au rapprochement de ces deux mondes devra être centralisée et diffusée par la cellule culture-enseignement de l'administration qui serait aussi chargée de veiller à la mise en œuvre et au suivi du PECA.*
14. *Les éléments constitutifs du parcours de l'élève pourraient être compilés dans un portfolio individuel intégré à son carnet de bord, qui attesterait de la trajectoire accomplie par l'élève dans le domaine artistique et culturel ¹².*

Connaissances, pratiques, rencontres...

Le PECA est fondé sur trois composantes. Les élèves devront avoir les connaissances théoriques (savoirs formels, éducation culturelle et artistique, histoire de l'art, etc.) et développer un esprit critique. Ils devront également mettre la main à la pâte c'est-à-dire qu'ils devront créer, concevoir, développer des pratiques individuelles et collectives dans différents champs artistiques. Et enfin, ils devront rencontrer les artistes, les partenaires culturels et les œuvres (fréquentation d'institutions, visites culturelles...). *Ces trois composantes n'ont de sens que si elles sont inter-reliées et comprises dans un « Parcours » qui intègre également l'ensemble des savoirs et compétences du cursus scolaire dans son ensemble. C'est dans cette intégration que se posent le vrai défi et la réussite du « PECA »¹³, affirme Michel Guérin.*

¹² <https://rabbko.be/fr/news/bll-lalliance-culture-ecole-propose-un-parcours-d%C3%A9ducation-culturelle-et-artistique-peca-communiqu%C3%A9-de-presse> – lien vérifié le 19 mai 2019.

¹³

http://www.opc.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredI&u=0&g=0&hash=e4fb89fee7c50f2fa2d140337bf1cc34404cd08c&file=fileadmin/sites/opc/upload/opc_super_editor/opc_editor/documents/pdf/publications OPC/Etudes_N7_V3.pdf - lien vérifié le 19 mai 2019.



Le PECA, quels enjeux ?

Aujourd'hui, notre enseignement doit permettre une plus grande diversification du curriculum de l'élève. Il faut ouvrir les cours aux techniques, au numérique, au manuel, à l'art et à la culture de telle sorte que des enfants qui auraient des aspirations un peu différentes des cours classiques puissent se retrouver dans une formation pluridisciplinaire. Un des objectifs du Pacte est de permettre aux élèves de faire des choix positifs et qu'ils ne soient plus orientés par relégation. Je crois que les élèves ont des sensibilités diverses et variées. Il y a des élèves qui ont des sensibilités pour le logico-mathématique, pour l'abstrait, pour l'artistique ... S'ils ne se retrouvent pas dans l'école, ils vont être dégoûtés, démotivés et n'attendront qu'une chose c'est de partir de l'école. Ce n'est pas normal qu'à 12 ans, les enfants n'aient plus envie d'aller à l'école. Ainsi avec le PECA, nous ouvrons le champ des possibles, nous doublons le nombre de périodes de cours d'éducation culturelle et artistique dans le secondaire. C'est curieux, personne n'en parle, tout cela est passé assez inaperçu mais c'est tout de même une avancée majeure ! Nous prévoyons également d'inclure l'art et la culture dans tous les cours de manière transversale pendant tout le cursus scolaire de l'élève. Chaque école, en toute autonomie, avec ses spécificités propres et son contexte propre, va devoir réfléchir à un véritable parcours. Ainsi, les écoles devront s'interroger et créer un plan général en se demandant : qu'est-ce qu'on va faire dans chacune des années, en maternelle, en primaire, en secondaire pour que chaque élève soit mis au contact de l'art et de la culture en se basant sur trois composantes (connaître, pratiquer, rencontrer). Le PECA va commencer en 2020 pour le maternel, en 2021 pour les deux premières années de primaire et puis il remontera progressivement d'année en année. Les écoles devront proposer des choses très variées tout au long du parcours¹⁴, affirme Marc Romainville, professeur ordinaire à l'Université de Namur, responsable du Service de Pédagogie Universitaire et participant aux réflexions des travaux du Pacte et à la mise en place du PECA comme président de la commission des référentiels.

L'idée du Pacte est de faire en sorte qu'avec le PECA on puisse essayer de diminuer les inégalités de départ. C'est un enjeu majeur ! Les enfants, quel que soit leurs milieux culturels et socio-économiques, doivent pouvoir avoir accès à l'art et la culture. C'est pourquoi il faut que les enfants puissent avoir aussi une base commune, des repères fondamentaux en matière d'art et de culture. Le fait d'attribuer un socle commun, un référentiel de base en quelque sorte, est un travail essentiel. Pour ce qui est de l'art abstrait, il faudra également donner quelques clés de lecture aux élèves. S'ils ne les ont pas, ils vont juste dire c'est du gribouillis. Il faut expliquer ce que cela veut dire. Comment l'artiste a conçu son œuvre. Ce qu'il visait de faire. Il faut faire en sorte que tous les enfants aient les codes¹⁵, ajoute encore Marc Romainville.

¹⁴ Interview de Marc Romainville effectuée par France Baie, le 23 avril 2019.

¹⁵ Idem.

Le PECA, expérience similaire à l'étranger ?

Sommes-nous le seul pays à vouloir construire des ponts entre l'art, la culture et l'école ? Selon Marc Romainville, le PECA s'est certainement inspiré du modèle français appelé PEAC¹⁶ (Parcours d'éducation artistique et culturelle).¹⁷

Les chercheurs canadiens semblent également convaincus des bienfaits d'un parcours tel que le PECA. Une étude publiée par la firme de recherche canadienne Hill Strategies démontre que *l'éducation aux arts chez les jeunes améliore non seulement les résultats scolaires des élèves plus défavorisés, mais augmente leurs chances de réussite professionnelle une fois adulte et en fait des citoyens plus engagés dans leur communauté*¹⁸. Cette conclusion des chercheurs canadiens découle d'une analyse effectuée par le groupe de recherche sur les arts, qui a examiné en profondeur cinq méta-analyses réalisées ces dernières années en Angleterre, en Australie et aux États-Unis. L'étude explique que dans plusieurs cas, le fait d'avoir été initié tôt à l'art et à la culture élimine l'écart de réussite normalement observé entre les élèves démunis et ceux plus favorisés. L'étude démontre également qu'initier les élèves à l'art et la culture à l'école permet à nos enfants d'être plus engagés dans notre société et de jouer ainsi leur rôle de citoyen dans leur vie future d'adulte. *Je pense que l'éducation aux arts est non seulement importante pour les milieux artistiques et les comportements culturels futurs des jeunes, mais cela est important pour leur succès dans la vie en général. Être initié à l'art jeune veut dire plus qu'en apprendre sur les arts. Cela développe toutes sortes d'aptitudes fondamentales à d'autres types d'apprentissages*, fait valoir Kelly Hill¹⁹, le président de Hill Strategies, auteur de l'étude.

Faibles du PECA ?

Le PECA pourra-t-il vraiment diminuer les inégalités et assurer un égal accès à l'art et à la culture ? *En tout cas c'est l'objectif ! Mais on ne pourra que réduire les inégalités et pas les effacer totalement car comme disait Platon : l'égalité juste consisterait de retirer les enfants des familles et de les éduquer dans des lieux communs. C'est évidemment inenvisageable. Le capital culturel et social de chacune des familles continuera à jouer. Je me souviens d'un dessin qui m'avait frappé. Deux mamans se trouvaient sur un banc avec leur petite fille. L'une tenait un smartphone en main et sa fille jouait avec un jeu vidéo, l'autre maman lisait un livre et sa fille également. Celle qui tenait son smartphone s'adresse à l'autre maman en lui demandant : « Votre fille lit un livre... Mais comment faites-vous ? ». Pour moi, tout est dit ! Elle lit un livre parce que depuis tout bébé elle lui lit des livres... Mais l'idée du PECA est de faire en sorte que l'école puisse faire tout ce qu'elle peut pour légèrement diminuer ces inégalités de départ. C'est pour cela qu'on a insisté sur l'idée de définir des repères fondamentaux afin que tous les enfants puissent avoir une base commune*²⁰, affirme Marc Romainville.

¹⁶ <https://www.education.gouv.fr/cid20725/l-education-artistique-et-culturelle.html> - lien vérifié le 19 mai 2019.

¹⁷ Interview de Marc Romainville effectuée par France Baie, le 23 avril 2019.

¹⁸ <https://www.ledevoir.com/culture/actualites-culturelles/361675/l-education-aux-arts-est-un-facteur-de-reussite-scolaire-et-sociale> - lien vérifié le 11 mai 2019.

¹⁹ Idem.

²⁰ Interview de Marc Romainville effectuée par France Baie, le 23 avril 2019.



Le PECA « Parcours d'Education Culturelle et Artistique » permettra-t-il d'assurer un égal accès de tous les élèves à l'art et à la culture ? Analyse UFAPEC 2019 n°15.19

Est-ce que cela va être des repères occidentaux ou non ? N'est-il pas difficile de donner des repères fondamentaux quand on voit le nombre d'origines qui existent parfois dans une même école ? Il y a tellement d'œuvres, de bâtiments, d'architectures dans le monde à faire découvrir aux élèves... Comment effectuer ces choix ? Y aura-t-il des œuvres plus symboliques que d'autres ? Ce fameux référentiel ne va sans doute pas être facile à élaborer. Précisément dans un monde éclaté comme le nôtre, on a besoin d'au moins comprendre les repères des autres et de découvrir un certain nombre de choses. *C'est un exercice difficile, mais indispensable*²¹, reconnaît Marc Romainville.

Beaucoup d'enseignants sont sensibles à l'art et à la culture, mais ils se plaignent également d'être déjà submergés par le nombre de tâches et de compétences à effectuer, le PECA ne va-t-il pas encore leur rajouter du travail ? Puisque l'art et la culture devront être intégrés à d'autres cours afin que cela soit transversal, comment les enseignants seront-ils formés et préparés à cela ? Auront-ils suffisamment de temps pour mettre en œuvre le PECA ?

Même si l'objectif du PECA vise la réduction des inégalités, celles-ci ne sont-elles pas également territoriales ? A l'école primaire c'est logique de commencer par aller voir des choses qui sont proches de l'école, mais, en secondaire, qu'en sera-t-il ? Les écoles situées dans des quartiers où la culture est déjà mise en valeur auront sans doute plus de facilités à visiter les monuments, les œuvres, les musées, les artistes, etc. Une école située dans une grande ville pourra sans doute plus facilement faire appel à un spécialiste en art plastique, un musicien, visiter un musée, etc. N'y aura-t-il pas des inégalités de ressources ?

Les transports des élèves ne poseront-ils pas également un problème ? *En ce qui concerne les freins à la mise en œuvre et/ou au développement du lien entre les établissements scolaires et les opérateurs culturels dans le cadre des actions de diffusion, la question des transports constitue la principale difficulté sur laquelle les avis des établissements scolaires et des opérateurs culturels se rejoignent*²², précise une recherche de 2018 abordant une réflexion sur le PECA et sur le lien existant entre le monde culturel et le monde scolaire effectuée par l'Observatoire des Politiques Culturelles.

Financièrement, les écoles seront-elles prêtes à assumer certains frais (visites de musées ou de spectacles, déplacements, invitations et rencontres avec les artistes, matériel...) ? Ne demandera-t-on pas aux parents d'y participer ? Et les parents précarisés, déjà tant stigmatisés par le fait qu'ils ne savent pas payer certains frais, n'auront-ils pas encore plus de difficultés à assumer ces suppléments ? Ne s'endetteront-ils pas pour faire en sorte que leur enfant participe coûte que coûte à ces sorties culturelles ? Le PECA ne va-t-il pas au contraire renforcer les inégalités sociales alors que le but premier est de les diminuer ?

²¹ Idem.

²² I. Paindavoine et A-R. Gillard, *Alliance culture-école en Fédération Wallonie-Bruxelles : des dynamiques à l'œuvre*, Observatoire des Politiques Culturelles, Etudes, n°7 – Décembre 2018 -p.57 - http://www.opc.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=e4fb89fee7c50f2fa2d140337bf1cc34404cd08c&file=fileadmin/sites/opc/upload/opc_super_editor/opc_editor/documents/pdf/publications OPC/Etudes_N7_V3.pdf - lien vérifié le 19 mai 2019.



Le PECA « Parcours d'Education Culturelle et Artistique » permettra-t-il d'assurer un égal accès de tous les élèves à l'art et à la culture ? Analyse UFAPEC 2019 n°15.19

Tout compte fait, les frais de déplacement ne sont-ils pas en réalité une fausse question ? Aujourd'hui, faut-il vraiment se déplacer ? En effet, les visites virtuelles des musées peuvent être extraordinaires et permettent d'éviter les déplacements. Il y aura de plus en plus de moyens technologiques qui feront en sorte que tout le monde puisse admirer les œuvres qui sont plus éloignées de l'école. A-t-on vraiment besoin de se déplacer pour admirer la Tour Eiffel, les œuvres de Van Gogh, ou l'Agneau mystique ?

De plus, il semble que la ministre de l'enseignement ait également prévu un budget pour concrétiser ce PECA. *Nerf de la guerre, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit un budget annuel de sept millions d'euros pour assurer de tels objectifs. Cela couvrira notamment les visites extérieures des classes ou la venue d'artistes dans les écoles. On prévoit ainsi une visite par an et par classe*", détaille Marie-Martine Schyns²³.

Et enfin, puisque l'on parle d'égalité d'accès de tous les élèves par rapport à l'art et à la culture, que prévoit-on pour les élèves de l'enseignement spécialisé ? Selon la recherche de l'observatoire des politiques culturelles citée plus haut, des collaborations existent déjà entre le monde culturel et les établissements de l'enseignement spécialisé. *Les chiffres récoltés révèlent l'existence de préoccupations pour la reconnaissance et l'intégration des élèves souffrant d'un handicap dans la construction de leur offre culturelle. Des dispositions particulières sont en effet prises par les opérateurs culturels (l'accueil des élèves par du personnel formé ou sensibilisé aux spécificités de ce public est relevé par un opérateur culturel sur deux). Ces mesures sont également reconnues par les établissements scolaires.*²⁴ Mais dans les années à venir, ne faudra-t-il pas veiller encore plus à faciliter davantage l'accès à l'art et à la culture pour les élèves de l'enseignement spécialisé (faciliter les transports, former les enseignants, adapter les activités selon le handicap de l'élève, etc.) ?

Une question importante aussi en parlant des élèves à besoins spécifiques est la place qui leur est donnée quand ils sont en intégration dans l'enseignement ordinaire :

- L'élève en chaise roulante sait-il accéder à l'activité culturelle proposée pour la classe ?
- La visite ou l'activité musicale est-elle adaptée à un élève malentendant ?
- La visite ou l'activité artistique est-elle adaptée à un élève malvoyant ? A un élève ayant un handicap mental ?

²³ BDO (AVEC BELGA), *L'art s'offre une place à l'école*, La libre Belgique, publié le mardi 24 janvier 2017 - <https://www.lalibre.be/actu/belgique/l-art-s-offre-une-place-a-l-ecole-58865be9cd70ff671dcc567e>

²⁴ I. Paindavoine et A-R. Gillard, *Alliance culture-école en Fédération Wallonie-Bruxelles : des dynamiques à l'œuvre*, Observatoire des Politiques Culturelles, op cit.



Conclusion

L'UFAPEC se réjouit de l'arrivée du PECA. En effet, ce parcours encourage les synergies entre les établissements scolaires et le monde culturel (musées, bibliothèques, centres culturels, artistes, académies, etc.) afin d'offrir à chaque élève un accès à l'art et à la culture. S'étalant de la maternelle à la fin de la scolarité de l'enfant, il devra être construit par les directions et les équipes éducatives, en partenariat avec le monde culturel et artistique, et intégré au plan de pilotage de l'école. Le conseil de participation, dont les parents font également partie, aura un avis à donner sur ce PECA. C'est pourquoi dans son mémorandum 2019, l'UFAPEC demande aux écoles de :

1. Mettre à l'ordre du jour du conseil de participation l'organisation du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA), tant au moment de son élaboration que de son évaluation. Le parcours d'éducation culturelle et artistique va faire l'objet d'un référentiel (qui fixe les objectifs à rencontrer par toutes les écoles). Ce référentiel est traduit par les réseaux en programmes dont la mise en œuvre est de la responsabilité de chaque école en particulier. C'est pourquoi il nous semble important que le conseil de participation soit impliqué dans la mise en œuvre de ces programmes.

2. Favoriser l'accès aux spectacles vivants pour les élèves. Cela permet aux élèves, qui du fait de leur contexte familial en ont moins l'opportunité, de découvrir cette dimension importante de la culture dans le cadre de l'école. Par spectacle vivant, on entend ici le théâtre, l'opéra, le cirque, les jeunesses musicales, les concerts, etc. en journée comme (éventuellement) en soirée²⁵.

Bien que le PECA, nous l'avons vu, tente de réduire les inégalités entre enfants et procure de nombreux bienfaits, il reste néanmoins certains points sur lesquels les acteurs du monde scolaire et culturel devront rester vigilants pour que la mise en œuvre du PECA soit une réelle réussite : adoption d'un référentiel de qualité pour les élèves ; promotion d'une offre culturelle adaptée à tous les publics d'élèves ; mesures d'accessibilité aux musées²⁶ ; diminution des coûts ; développement d'outils pédagogiques pour accompagner les établissements scolaires et les enseignants dans l'éducation artistique et culturelle ; renforcement de la formation initiale et continuée des enseignants et des futurs enseignants ; réflexion sur les programmes et l'organisation de la grille-horaire de façon à intégrer l'art et la culture de manière interdisciplinaire et transversale dans tous les cours ; encouragement des collaborations entre académies, écoles et opérateurs culturels ; etc.

Le PECA est un nouveau défi, mais il semble en valoir la peine, car comme Michel Guérin le souligne : *L'intégration de l'art et de la culture à l'école apporte une dimension nouvelle pour élèves et enseignants dans laquelle se développent l'esprit critique et la*

²⁵UFAPEC – Mémorandum 2019 -

<http://www.ufapec.be/files/files/Politique/memorandum/MEMORANDUM-2019.pdf> - p.60.

²⁶ Les mesures d'accessibilité et de gratuité des musées en Fédération Wallonie-Bruxelles rencontrent un véritable succès, preuve qu'il s'agit d'un incitant efficace favorisant la fréquentation de ces institutions. La FWB organise l'accès gratuit pour les groupes scolaires et les associations de jeunesse dans 12 musées, en Wallonie et à Bruxelles. <http://www.culture.be/index.php?id=8343>



Le PECA « Parcours d'Education Culturelle et Artistique » permettra-t-il d'assurer un égal accès de tous les élèves à l'art et à la culture ? Analyse UFAPEC 2019 n°15.19

*créativité, la pensée complexe et la citoyenneté, la construction de la personne autour de la recherche du sens*²⁷. A tous les élèves, en toute égalité, d'en profiter.

²⁷ I. Paindavoine et A-R. Gillard, Alliance culture-école en Fédération Wallonie-Bruxelles : des dynamiques à l'œuvre, Observatoire des Politiques Culturelles, op cit., p.5.
